



**ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC**

**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**QUE** l'Assemblée nationale souligne l'importance d'une représentation paritaire parmi les élus de l'Assemblée nationale;

**QU'**elle rappelle la motion adoptée à l'unanimité le 26 avril 2017 affirmant son engagement à ce que la parité dans tous les secteurs de la société soit désormais l'objectif à atteindre;

**QU'**elle constate qu'à l'occasion des dernières élections générales, les quatre principaux partis ont atteint la zone paritaire en présentant au moins 40 % de candidates;

**QU'**enfin, elle demande à tous les partis politiques de s'engager à respecter le principe de la zone paritaire en présentant un minimum de 40 % de candidates lors de la prochaine élection générale.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À  
L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
LE 21 OCTOBRE 2021.**

**Québec, ce vingt-quatrième jour de novembre 2021**

**ARIANE BEAUREGARD**

**Directrice de la séance et de la procédure parlementaire  
Assemblée nationale**

